



2024

Le Maire
Patrice SAINSARD

1/1

Le mot du Maire

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire est une étape importante pour la préparation du budget primitif. C'est l'occasion de fixer les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré en anticipant autant que possible leurs implications pour les années à venir.

Il permet ainsi aux élus d'exprimer leurs points de vue sur une politique budgétaire d'ensemble et constitue un moyen d'information du public sur les affaires communales et l'utilisation des impôts locaux, dotations et subventions allouées.

Après deux années d'intenses travaux pour la réhabilitation de notre patrimoine, l'amélioration des circulations douces, la jeunesse – je pense à la Halle, au Colombier et aux boulevards Lyautey et Félix Eboué, à la nouvelle aire de jeux –,



l'année 2024 sera celle des nouveaux projets pour répondre aux besoins et attentes des milliacois dans la continuité de la construction de la Maison des Associations.

Deux projets phares se distingueront avec la construction de la Maison de l'Art et de l'Artisanat et le pôle de santé qui regroupera une maison de santé, un cabinet de radiologie et un plateau pour la chirurgie orale.

A cela se rajoute :

- La poursuite de la réhabilitation et du renforcement de la sécurité des usagers, notamment celle des élèves, sur l'avenue du Général Leclerc avec *en sus* la création de 15 places de stationnement,
- Le lancement du programme de reprise de nos trottoirs,
- Le plan de circulation,
- Le plan vélo,
- Le changement de notre signalétique directionnelle,

- La valorisation de nos entrées de ville,
- La végétalisation des espaces verts publics
- Le changement de notre mobilier urbain

Ce tableau ne serait pas complet sans un plan pour la jeunesse. Initiés en 2023, la création d'une aire de jeux et du Conseil municipal junior marquent le début d'un plan d'actions qui repose sur deux axes :

- L'aménagement des cours des écoles primaires en concertation avec les élèves, les enseignants et les parents pour offrir des espaces ludiques et végétalisés,
- Des actions à destination des 16-25 ans à l'instar de l'aide au permis de conduire en contrepartie d'heures de présence dans nos associations. Ces actions seront précédées par un sondage pour recueillir les attentes, comme cela fût le cas pour l'aire de jeux.

Concomitamment, la municipalité entend poursuivre son programme de renforcement de l'entretien de ses biens comme c'est le cas avec les écoles primaires pour un budget de 350 000 € sur 5 ans et en 2024, la reprise de la toiture de la médiathèque et des menuiseries du premier étage avec une enveloppe de 100 000 €.

Et pour l'avenir ?

Aujourd'hui, personne ne peut contester les dérèglements climatiques et leurs impacts tout comme personne ne sait vraiment comment y remédier en créant un consensus social et politique.

Pourtant, il est de ma responsabilité en tant que Maire de protéger les milliacoises et les milliacois. Conformément à notre programme, mon équipe et moi-même avons décidé d'engager une démarche d'économie d'énergie par une moindre consommation.

Cela passe par plusieurs actions :

- la signature d'un contrat de performance énergétique pour l'éclairage public qui va nous permettre de rénover 100 % de notre parc et de diviser jusqu'à trois notre dépense énergétique,
- la présentation devant le Conseil municipal du plan d'actions élaboré avec le PNR conformément à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables pour arrêter des mesures concrètes, rapides et efficaces,
- Sans attendre, le lancement d'une étude pour obtenir les charges maximales supportées par nos bâtiments à toiture plate pour pouvoir y installer des panneaux photovoltaïques.

Toutes ces actions sont possibles grâce à l'emprunt de 5 M€ souscrit à un taux fixe de 0,98 %, la possibilité de le placer pour partie à des taux de près de 5 % et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Sur la base de ces éléments, avec une hypothèse de baisse du coût des énergies en 2025, j'ai décidé pour la troisième année consécutive de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers.

Je conclurai en vous disant que mon équipe et moi-même ne pourrions pas être au rendez-vous de nos engagements **sans l'investissement, le professionnalisme et parfois même le dévouement de tous les agents communaux qui quotidiennement répondent à de nombreuses sollicitations et coconstruisent à nos cotés l'avenir de Milly-la-Forêt.**

Je vous remercie,
Patrice SAINSARD

I. ANALYSE DES COMPTES DE LA COMMUNE

a. Les dépenses de fonctionnement

L'objectif de la municipalité est de détendre le taux de rigidité des dépenses de fonctionnement qui est sans doute la plus importante des données synthétiques sur la situation financière de la collectivité prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce taux permet de mesurer la capacité d'une collectivité à financer ses dépenses obligatoires, à moyen et long terme (salaires, emprunts, contrats d'entretien, ...) par des recettes garanties (impôts, dotations et taxes).

En effet, les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire le montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels à l'instar des salaires, des contrats, ... sont celles qui ont une inertie forte à court et moyen terme et dont la réduction nécessite souvent des arbitrages sur les politiques publiques conduites.

Après l'effet booster annoncé en 2022 avec notamment les dépenses d'entretien courant de la voirie, les dépenses réelles ont évoluées comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement		
2022	2023	2024
6 895 510 €	6 886 026 €	6 869 555 €

Dans le détail, nous observons les éléments suivants :

Dépenses liées aux salaires		
2022	2023	2024
3 746 200 €	3 756 300 €	3 752 776 €

Le contrôle de l'évolution de la masse salariale est impératif pour la commune car nous offrons à la population une palette de services qui se retrouvent en général dans des villes de 8 à 10 000 habitants. C'est un choix politique assumé depuis plus de 20 ans mais qui contraint mécaniquement d'autres dépenses.

La quasi-stagnation des dépenses de personnel, malgré les hausses du point d'indice en 2023 et celle annoncée en 2024 et l'ouverture de 11 berceaux supplémentaires pour les 0-3 ans résulte d'une analyse fine de la couverture des besoins et du non-renouvellement d'un certain nombre de départs, compensé par une nouvelle organisation des services.

Les achats (matières premières, consommables, ...) : comptes 60...		
2022	2023	2024
749 500 €	874 174 €	904 432 €
dont l'Energie : 60611, 60612 et le carburant : 60622		
2022	2023	2024
361 000 €	383 562 €	407 000 €

Poste en augmentation – sans surprise – compte tenu de la hausse des prix des carburants, du gaz et de l'électricité, la projection pour 2025 ouvre cependant la voie à une diminution des dépenses.

D'une part, le contrat de performance énergétique produira 50 % des effets attendus dès 2024. D'autre part, l'installation de domotique dans tous les bâtiments en 2023 va permettre d'assurer

une surveillance permanente des installations de chauffage avec – en attente de validation technique – la possibilité d'étendre cette surveillance aux compteurs d'eau.

Les achats : repas servis dans les restaurants scolaires : comptes 6042 et 60623		
2022	2023	2024
164 550 €	232 874 €	256 581 €

Autre poste touché par l'inflation, les dépenses pour la restauration scolaire qui évoluent très nettement à la hausse avec très peu d'espoir de retrouver un niveau d'avant 2022.

En 2022, la Ville a servi 56 240 repas et 10 039 goûters dans les écoles et la crèche. Entre janvier et octobre 2023, le nombre de repas servis est de 46 476 et 8 986 goûters.

Les contrats de prestations de service : compte 611		
2022	2023	2024
317 800 €	277 640 €	242 056 €

En 2021, la municipalité a décidé de se réappropriier ses données numériques et de réduire drastiquement sa dépendance à des fournisseurs extérieurs. Plusieurs actions ont été conduites simultanément.

D'abord avec la création d'une « fibre noire » sous les boulevards lors des travaux de réhabilitation qui permettra courant 2024 de relier 80 % des sites de la commune aux serveurs de la mairie, et ce y compris les caméras de vidéoprotection. A chaque fois, cela entrainera la suppression d'un abonnement internet et la location des matériels professionnels afférents. Ensuite en mettant en place un plan de reprise d'activité (PRA) sécurisé avec nos propres sauvegardes pour ne pas louer des espaces de stockages dans le Cloud.

Les contrats d'entretien et de maintenance : comptes 615...		
2022	2023	2024
514 100 €	270 341 €	275 677 €

L'année 2022 a été marquée par un effort significatif pour l'entretien des voiries et des bâtiments avec respectivement 105 000 € et 180 000 € d'inscrits au budget. Depuis deux ans, la commune a lancé une mise à jour de tous ses contrats de maintenance pour s'inscrire dans une démarche préventive et non plus curative. Ainsi, sur le compte 6156 « maintenance », 161 055 € sont inscrits pour le budget 2024.

Les contrats d'assurance : comptes 616...		
2022	2023	2024
152 500 €	208 250 €	136 900 €

La baisse significative des contrats d'assurance est liée à la renégociation du contrat relatif au risque statutaire pour la prise en compte de la fin des congés longue maladie (CLM) et la baisse des arrêts maladie avec *in fine* une réduction de 50 % des cotisations pour 2024.

Les autres charges de gestion courante : comptes 65...		
2022	2023	2024
549 750 €	598 752 €	619 380 €

Ces comptes retracent pour l'essentiel les contributions de la commune auprès du CCAS, de la CC2V, le SDIS, les subventions aux associations, et les indemnités des élus.

Les intérêts de la dette : comptes 6611...		
2022	2023	2024
86 918 €	113 200 €	104 999 €

La baisse du remboursement des intérêts de la dette, alors que la commune a augmenté son taux d'endettement est due à la baisse du capital restant dû. Pour mémoire, le taux d'endettement de la commune sera ramené dès 2025 à celui de 2016 qui était de 46.33 %.

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles, qui donnent lieu à un encaissement, évoluent comme suit :

Chapitres 013, 70, 73, 731, 74, 75, 76 et 77		
2022	2023	2024
6 494 268 €	7 368 880 €	7 047 255 €

La variation enregistrée à la baisse entre 2023 et 2024 est liée à l'incertitude du versement du « bouclier tarifaire » en 2024. En 2023, la commune a perçu 184 780 €.

Dans le détail, un nouveau compte apparaît en 2024 sous l'intitulé « *Revenus des valeurs mobilières de placement* » qui correspond au produit des placements en obligations assimilables du trésor.

Revenu des immeubles : comptes 752		
2022	2023	2024
63 000 €	138 800 €	141 800 €

Le revenu des immeubles connaît lui aussi une forte augmentation avec la réactualisation des baux et la mise en location au secteur privé des logements rénovés situés rue de l'Hermitte.

Impôts et taxes : chapitres 73 et 731		
2022	2023	2024
4 948 368 €	5 496 540 €	5 454 675 €

Le produit des impôts et taxes varient lui aussi à la hausse en lien notamment avec l'indexation de la valeur des bases locatives sur l'inflation pour la taxe sur le foncier pour l'année 2023 par rapport à 2022. Toutefois, cette hausse reste ponctuelle et ne permet pas à la commune d'anticiper des recettes complémentaires compte tenu de la volonté de la municipalité de ne pas augmenter le taux des impôts locaux.

Ces éléments permettent cependant d'appréhender un index majeur dans le suivi des budgets communaux par la direction des Finances publiques et avec plus d'attention, par la préfecture de l'Essonne. Dénommé taux de rigidité, il permet de mesurer la capacité d'une collectivité à faire face à ses obligations contractuelles.

Ce taux est constitué essentiellement d'un agrégat de rapports entre les dépenses et les recettes réelles, les dépenses salariales et les impôts et taxes versus les recettes réelles et enfin les dépenses salariales rapportées au total des dépenses réelles.

	2022	2023	2024
Dépenses / Recettes réelles	106 %	93 %	97 %
Chp 012 / Chp 73	76 %	68 %	69 %
Chp 012 / Recettes réelles	58 %	51 %	53 %
Chp 012 / Dépenses réelles	54 %	55 %	55 %

La lecture de ce tableau doit tenir compte **des éléments suivants** :

- 1- **Le taux de la taxe foncière milliacoise**, de 29.74 %, **est nettement inférieur au taux national**, de 35.60 % sur le reste du territoire national,
- 2- Si Milly-la-Forêt devait se comparer à d'autres communes, **à taux d'imposition équivalent**, les ratios seraient plus flatteurs avec des recettes bien plus élevées,
- 3- C'est un choix politique de longue date qui vise à maximiser l'efficacité de chaque euro dépensé.
- 4- A défaut d'augmenter les recettes, la commune a toujours le choix de fermer des services pour revenir à un périmètre « standard » des villes de 5 000 habitants. Mais là encore, **ce n'est pas le choix de l'équipe municipale.**

Cette politique, assumée, donne les résultats suivants par comparaison à d'autres communes :

En 2020, les dépenses de fonctionnement réelles par habitants étaient les suivantes :

- Pour les villes de 3 500 à 5 000 habitants : 772 €
- Pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants : 1 039 €
- Pour Milly-la-Forêt : 1 216 €

S'agissant des recettes de fonctionnement réelles par habitant, nous obtenons les résultats suivants :

- Pour les villes de 3500 à 5000 habitants : 1 111 €
- Pour les villes de 5000 à 10000 habitants : 1 148 €
- Pour Milly-la-Forêt : 1 294 €

Autrement dit,

- Les villes de 3 500 à 5 000 habitants consomment 69,5 % de leurs recettes pour le fonctionnement.
- Les villes de 5 000 à 10 000 habitants consomment 90,5 % de leurs recettes pour le fonctionnement.
- Milly-la-Forêt consomme 93,9 % de ses recettes pour le fonctionnement de ses services à la population.

C'est un choix politique initié il y a plus de 20 ans, qui renforce l'attractivité de la commune mais qui n'est pas sans conséquence sur la gestion du budget communal.

II. LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

a. Les dépenses budgétaires d'investissement

Initiée dès la fin du précédent mandat, la stratégie repose sur plusieurs études et diagnostics lancés dès 2018 à savoir :

- Les bâtiments communaux,
- L'état sanitaire des arbres,
- La voirie communale,
- L'éclairage public,
- Les circulations douces

Depuis 2021, ces derniers sont ou seront complétés par des études sur :

- Le commerce,
- Les entrées de ville,
- Le niveau d'éclairage des voies

Sur cette base, l'équipe municipale entend poursuivre ses efforts d'investissement significatifs. Dès à présent, un premier bilan financier s'impose pour consolider cette stratégie en 2024 et 2025.

Les chiffres définitifs des investissements 2023 :

o La réhabilitation de la Halle



Dépenses	Recettes	
1 188 404 € HT	DRAC	196 064 €
	Région	141 000 €
	CD91	69 000 €
	Fondation	222 500 €
Solde à la charge de la commune		559 840 €

o La réhabilitation du Colombier



Dépenses	Recettes	
379 684 € HT	PNR	43 000 €
	Etat	118 000 €
Solde à la charge de la commune		218 684 €

○ **La réhabilitation de la Chapelle Saint-Blaise**



Fin des travaux prévus en 2025		
Dépenses	Recettes notifiées	
599 714 € HT	DRAC	117 555 €
	Région	84 000 €
	CD91	30 000 €
	Fondation	102 000 €
	Mécénat	42 716 €
	Recettes attendues	
	DRAC	112 181 €
	Région	31 714 €
	CD91	27 857 €
	Mécénat	50 000 €
Solde à la charge de la commune		0 €

○ **Réhabilitation des boulevard Lyautey et Félix Eboué**



Dépenses	Recettes	
656 980 € HT	Région	308 570 €
	CD91	157 547 €
Solde à la charge de la commune		190 863 €

○ **Aire de jeux**



Dépenses	Recettes	
282 201 € HT	MSA	8 000 €
	Région	82 500 €
	ANS	45 911 €
Solde à la charge de la commune		145 790 €

b. Les investissements structurants 2024 et 2025

o La création d'un espace santé en cœur de ville



Aux termes des différentes démarches conduites depuis février 2022, **la commune peut désormais instruire le permis de construire pour une cession du terrain à la SEM Investissement et territoires en janvier 2024.**

o Création d'une maison de l'Art et de l'Artisanat



Portée par le programme « *Petites Villes de Demain* », située dans le parc du Moustier, la maison des Arts et de l'Artisanat accueillera temporairement des artistes et des artisans en lien avec l'espace culturel Paul Bedu. Les plans définitifs sont attendus pour la fin d'année 2023 avec un permis de construire déposé au premier trimestre 2024

o Amélioration des entrées de ville



Dans le cadre de la politique culturelle de la ville, en lien avec le projet de maison des Arts et de l'Artisanat, la ville entend améliorer sa signature visuelle sur les entrées de ville pour favoriser la découverte de notre patrimoine local et soutenir nos commerces. **Le budget est estimé à 190 000 € avec un reste à charge pour la commune de 105 000 €.** Le début des travaux est prévu en avril 2024.

c. Les chiffres des dépenses d'investissement 2024

La commune entend poursuivre la réhabilitation de ses espaces avec un premier volet en 2024 centré sur la reprise des trottoirs après la réhabilitation des boulevards entre 2021 et 2023

Réseaux de voirie : comptes 2151		
2022	2023	2024
643 900 €	1 212 317 €	921 500 €

Autres points importants :

- Les travaux pour honorer la mémoire de nos disparus avec des dépenses importantes pour la reprise des concessions et l'aménagements des allées du cimetière pour un montant de 103 500€,

- Une nouvelle ligne de dépenses dédiée à l'achat de matériels informatiques pour les écoles pour 16 200€,
- La création de deux cours OASIS dans les écoles Julie Daubié et Jean Cocteau avec un budget de 220 000€

Dans les comptes 2313 et 2315, nous pouvons noter les dépenses significatives suivantes :

Le premier volet des travaux de rénovation de l'école maternelle avec une enveloppe budgétaire de **384 000 € HT** destinée au changement des menuiseries, **66 000 €** pour le marché de maîtrise d'œuvre avec en contre partie une subvention DSIL de **200 000 €**.

Pour autant, ce bâtiment comme la médiathèque devront bénéficier de travaux complémentaires et importants pour la reprise de tout ou partie de leur toiture. Un dossier de demande de subvention sera déposé dès 2024.

Dans la continuité de la création d'espaces sécurisés de circulation, la commune a décidé d'investir massivement dans un plan vélo 2024-2025 selon le budget suivant :

Dépenses : 244 000 €

- Travaux 150 000 €
- Stationnement 70 000 €
- AMO 24 000 €

Recettes : 163 500 €

- Subvention du Département 44 000 €
- Subvention de la Région Ile de France 119 500 €

Autre programme porté par la municipalité, le déploiement de caméras de vidéoprotection qui ont permis d'identifier régulièrement les auteurs de dégradations et de renforcer la collaboration entre la police municipale et la gendarmerie nationale.

Dépenses : 63 800 €

Recettes : 27 515 €

- Subvention du Département 12 000 €
- Subvention de la Région Ile de France 15 515 €

Enfin, **la commune va pouvoir lancer son programme majeur pour la réduction de ses dépenses d'éclairage public et la préservation de la biodiversité avec le renforcement de sa trame noire à travers la signature d'un contrat de performance énergétique.** Suite à l'audition des deux candidats retenus au terme de l'appel d'offre, une dernière phase de négociation a été initiée avec une conclusion avant la fin de l'année 2023.

En conclusion, la municipalité met en œuvre son programme électoral malgré les crises successives avec un objectif de le réaliser *a minima* à hauteur de 90%, sans augmenter les impôts locaux ou dégrader ses marges de manœuvres financières. Pour autant, comme le souligne les index du taux de rigidité, la gestion financière de Milly-la-Forêt reste complexe et nécessite une gestion rigoureuse.

**Le Maire,
Patrice SAINSARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104056-20231214-DEL14122303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023